

Le risque de crédit est le risque de pertes sur un portefeuille détenant des instruments à revenu fixe émis par des entités du secteur privé (obligations et titres de créance négociables). Un tel risque peut engendrer une certaine volatilité dans le portefeuille car la perception d'une hausse de ce risque de crédit lié à un émetteur en particulier dans le portefeuille se traduirait par un élargissement du spread, et donc par une baisse du cours du titre de créance de cet émetteur.

- L'OPCVM Maître peut être exposé au risque de surdimensionnement étant donné qu'il peut avoir un effet de levier supérieur à 2 fois la valeur nette d'inventaire. Ce risque a pour résultat une baisse plus rapide de la valeur nette d'inventaire en cas de marché baissier.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent le rendement potentiel des investissements.

Frais à la charge des investisseurs uniquement avant ou après leur investissement

Frais d'entrée	3% TTC, non acquis au Compartiment
Frais de sortie	Aucuns

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut se renseigner auprès de son conseiller ou de son distributeur pour connaître le montant effectif des frais d'entrée.

Frais annuels à la charge de l'OPCVM

Frais courants	1.24% TTC
----------------	-----------

Frais à la charge de l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance	15% TTC de la surperformance du fonds par rapport à la meilleure performance entre zéro, la performance de l'indice de référence du fonds et la performance de l'indice Stoxx 600 Total Return au cours de la période de référence
---------------------------	--

Les frais indiqués sont fournis à titre d'information uniquement. Ces frais peuvent varier d'un exercice à l'autre. Pour plus d'information sur les frais applicables, veuillez-vous référer à la partie Frais et commissions du prospectus de l'OPCVM, disponible sur le site internet www.boussard-gavaudan.com.

Les frais courants ne comprennent pas la commission de performance ou les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie versés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM. Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent le rendement potentiel des investissements.

Performance passée

Le Fonds a été lancé le 12 août 2015.

Il existe trop peu de données pour fournir des indications utiles sur la performance passée.

Informations pratiques

Nom du dépositaire

CACEIS Bank Luxembourg S.A.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations sur l'OPCVM

Le prospectus de l'OPCVM, le rapport annuel et le rapport semestriel sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur de parts auprès de Boussard & Gavaudan Asset Management, One Vine Street, Londres W1J OAH, Royaume-Uni. Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion peuvent être obtenus sur le site internet: www.boussard-gavaudan.com. Une copie est disponible gratuitement sur demande auprès du siège social de Boussard & Gavaudan Asset Management.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations, notamment la valeur nette d'inventaire

Les informations relatives aux autres catégories existantes sont disponibles selon les mêmes modalités.

Type d'investisseur

Tous souscripteurs à l'exception des « Personnes des États-Unis ».

Le fonds est éligible pour le Plan Épargne en Actions (PEA) français

Fiscalité

La société Boussard & Gavaudan Asset Management, bien que consciente de ses obligations, ne pourra être tenue responsable en cas de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Le fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Boussard & Gavaudan Asset Management est agréé au Royaume-Uni et réglementé par la Financial Conduct Authority. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18 février 2020.

Informations supplémentaires pour les investisseurs en Suisse

Le représentant en Suisse est CACEIS (Switzerland) S.A., Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. Le service de paiement en Suisse est assuré par CACEIS Bank, Paris, succursale de Nyon / Suisse, ayant son siège social à la Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus sur demande et gratuitement auprès du représentant en Suisse

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

BG LONG TERM VALUE, UN COMPARTIMENT DE BOUSSARD & GAVAUDAN SICAV
I-CLASS LU1266865101, GBP
BOUSSARD & GAVAUDAN ASSET MANAGEMENT, LP (« BGAM »)

Objectifs et politique d'investissement

Le Compartiment est un OPCVM Nourricier, qui investira au minimum 85 % et au maximum 100 % de ses actifs dans les parts de catégorie (F) de BG Long Term Value (l'« OPCVM Maître »). L'OPCVM Maître est un Fonds Commun de Placement de droit français et agréé en tant qu'OPCVM par l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Compartiment pourra détenir jusqu'à 15 % de ses actifs dans :

- des actifs liquides, à titre accessoire,
- des instruments financiers dérivés, qui peuvent être uniquement utilisés à des fins de couverture.

La performance du Compartiment devrait être similaire à celle de l'OPCVM Maître, sans pour autant être identique. Au moins 95 % des actifs du Compartiment seront investis dans l'OPCVM Maître.

Le Compartiment peut investir au maximum 10 % de ses actifs nets dans des actions ou parts d'autres OPCVM ou fonds communs de placement, à l'exception de son investissement dans l'OPCVM Maître. L'investissement par le Compartiment dans l'OPCVM Maître n'aura pas d'impact fiscal spécifique au Luxembourg.

L'OPCVM Maître est géré activement (l'équipe de gestion compose le portefeuille de manière discrétionnaire) en référence à l'indice de référence Euro Stoxx 50 Dividendes Réinvestis ("SX5T Index", calculé et publié en Euro par la société Stoxx Limited) qu'il vise à surperformer sur un horizon d'investissement recommandé de cinq ans. Il n'y a pas de contrainte sur le niveau d'écart entre les investissements cibles et l'indice de référence.

La politique d'investissement repose sur une compréhension en profondeur des fondamentaux et de la dynamique sectorielle des entreprises dans lesquelles le portefeuille est investi, ainsi que sur les compétences de la société de gestion d'investissement dans le cadre de l'évaluation de leurs instruments cotés et de la négociation de ces instruments.

L'OPCVM Maître est à tout moment au moins à 60 % exposé à un ou plusieurs marchés d'actions d'un ou plusieurs États membres de l'Union européenne, y compris les marchés de la zone euro. Éligible au Plan d'Épargne en Actions (le « PEA »), l'OPCVM est également au moins à 75 % investi en actions d'États membres de l'Union européenne. L'exposition au risque de marché autre qu'à celui de l'Union Européenne (incluant le Royaume-Uni) est plafonnée à 30%.

Veillez noter que la stratégie d'investissement adoptée peut amener l'équipe de gestion à :

- investir dans des actions de petites et moyennes capitalisations. Ces actions peuvent représenter une part importante des actifs du compartiment.
- investir jusqu'à 25 % des actifs nets du compartiment en obligations de sociétés, en obligations particulières assorties d'une notation inférieure à investment grade et en obligations émises par des entités publiques.
- avoir recours à des instruments dérivés et à des instruments dérivés incorporés en vue d'obtenir suffisamment d'exposition au marché, d'arbitrage ou de couverture.

Les ordres de souscription et de rachat du Compartiment sont traités de façon centralisée chaque jour avant 10 h 00 (heure du Luxembourg) (à l'exception de certains jours, tel qu'il est mentionné dans le prospectus).

Tous les revenus du fonds sont capitalisés.

Les opérations effectuées par l'OPCVM Maître peuvent donner lieu à une rotation régulière du portefeuille. Des frais supplémentaires sont facturés par le dépositaire au titre de frais de transaction. La Société de gestion ne facture pas de frais de transaction.

Indicateur synthétique de risque/rendement de l'OPCVM Maître

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé
← →
Risque plus faible Risque plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Ces données reposent sur la volatilité des résultats passés. Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique ne sauraient constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM Maître. La classe de risque 5 de l'indicateur synthétique met en évidence l'exposition de l'OPCVM Maître aux marchés d'actions européens. La possibilité de réaliser des gains plus importants est également associée au risque de pertes plus élevées. La catégorie de risque 7 ne permet pas de préserver le capital et peut entraîner une perte de capital pour l'investisseur. La catégorie de risque 1 indique que le capital est exposé à un risque plus faible mais que les gains potentiels sont également limités ; la catégorie n'est pas synonyme d'investissement sans risque. La performance passée ne garantit pas des rendements futurs. La Catégorie de risque de l'OPCVM Maître n'est pas garantie et peut évoluer au fil du temps.

Risques importants pour l'OPCVM Maître non pris en compte dans cet indicateur :

- L'OPCVM Maître peut être exposé au risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de pertes sur un portefeuille détenant des instruments à revenu fixe émis par des entités du secteur privé (obligations et titres de créance négociables). Un tel risque peut engendrer une certaine volatilité dans le portefeuille car la perception d'une hausse de ce risque de crédit lié à un émetteur en particulier dans le portefeuille se traduirait par un élargissement du spread, et donc par une baisse du cours du titre de créance de cet émetteur.

- L'OPCVM Maître peut être exposé au risque de surdimensionnement étant donné qu'il peut avoir un effet de levier supérieur à 2 fois la valeur nette d'inventaire. Ce risque a pour résultat une baisse plus rapide de la valeur nette d'inventaire en cas de marché baissier.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent le rendement potentiel des investissements.

Frais à la charge des investisseurs uniquement avant ou après leur investissement

Frais d'entrée	3% TTC, non acquis au Compartiment
Frais de sortie	Aucuns

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut se renseigner auprès de son conseiller ou de son distributeur pour connaître le montant effectif des frais d'entrée.

Frais annuels à la charge de l'OPCVM

Frais courants	1.31% TTC
----------------	-----------

Frais à la charge de l'OPCVM dans certaines circonstances

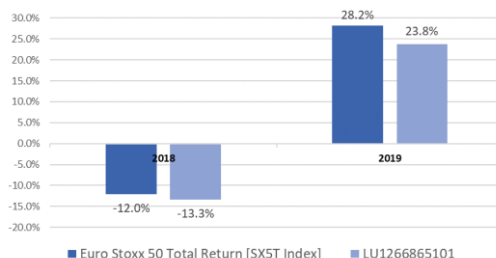
Commission de performance	15% TTC de la surperformance du fonds par rapport à la meilleure performance entre zéro, la performance de l'indice de référence du fonds et la performance de l'indice Stoxx 600 Total Return au cours de la période de référence
---------------------------	--

Les frais indiqués sont fournis à titre d'information uniquement. Ces frais peuvent varier d'un exercice à l'autre. Pour plus d'information sur les frais applicables, veuillez-vous référer à la partie Frais et commissions du prospectus de l'OPCVM, disponible sur le site internet www.boussard-gavaudan.com.

Les frais courants ne comprennent pas la commission de performance ou les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie versés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM. Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent le rendement potentiel des investissements.

Performance passée

Le Fonds a été lancé le 12 août 2015.



Informations pratiques

Nom du dépositaire

CACEIS Bank Luxembourg S.A.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations sur l'OPCVM

Le prospectus de l'OPCVM, le rapport annuel et le rapport semestriel sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur de parts auprès de Boussard & Gavaudan Asset Management, One Vine Street, Londres W1J OAH, Royaume-Uni. Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion peuvent être obtenus sur le site internet: www.boussard-gavaudan.com. Une copie est disponible gratuitement sur demande auprès du siège social de Boussard & Gavaudan Asset Management.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations, notamment la valeur nette d'inventaire

Les informations relatives aux autres catégories existantes sont disponibles selon les mêmes modalités.

Type d'investisseur

Tous souscripteurs à l'exception des « Personnes des États-Unis ».

Le fonds est éligible pour le Plan Épargne en Actions (PEA) français

Fiscalité

La société Boussard & Gavaudan Asset Management, bien que consciente de ses obligations, ne pourra être tenue responsable en cas de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Le fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Boussard & Gavaudan Asset Management est agréé au Royaume-Uni et réglementé par la Financial Conduct Authority. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18 février 2020.

Informations supplémentaires pour les investisseurs en Suisse

Le représentant en Suisse est CACEIS (Switzerland) S.A., Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. Le service de paiement en Suisse est assuré par CACEIS Bank, Paris, succursale de Nyon / Suisse, ayant son siège social à la Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus sur demande et gratuitement auprès du représentant en Suisse

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

BG LONG TERM VALUE, UN COMPARTIMENT DE BOUSSARD & GAVAUDAN SICAV P-CLASS LU1266865283, EUR BOUSSARD & GAVAUDAN ASSET MANAGEMENT, LP (« BGAM »)

Objectifs et politique d'investissement

Le Compartiment est un OPCVM Nourricier, qui investira au minimum 85 % et au maximum 100 % de ses actifs dans les parts de catégorie (F) de BG Long Term Value (l'« OPCVM Maître »). L'OPCVM Maître est un Fonds Commun de Placement de droit français et agréé en tant qu'OPCVM par l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Compartiment pourra détenir jusqu'à 15 % de ses actifs dans :

- des actifs liquides, à titre accessoire,
- des instruments financiers dérivés, qui peuvent être uniquement utilisés à des fins de couverture.

La performance du Compartiment devrait être similaire à celle de l'OPCVM Maître, sans pour autant être identique. Au moins 95 % des actifs du Compartiment seront investis dans l'OPCVM Maître.

Le Compartiment peut investir au maximum 10 % de ses actifs nets dans des actions ou parts d'autres OPCVM ou fonds communs de placement, à l'exception de son investissement dans l'OPCVM Maître. L'investissement par le Compartiment dans l'OPCVM Maître n'aura pas d'impact fiscal spécifique au Luxembourg.

L'OPCVM Maître est géré activement (l'équipe de gestion compose le portefeuille de manière discrétionnaire) en référence à l'indice de référence Euro Stoxx 50 Dividendes Réinvestis ("SX5T Index", calculé et publié en Euro par la société Stoxx Limited) qu'il vise à surperformer sur un horizon d'investissement recommandé de cinq ans. Il n'y a pas de contrainte sur le niveau d'écart entre les investissements cibles et l'indice de référence.

La politique d'investissement repose sur une compréhension en profondeur des fondamentaux et de la dynamique sectorielle des entreprises dans lesquelles le portefeuille est investi, ainsi que sur les compétences de la société de gestion d'investissement dans le cadre de l'évaluation de leurs instruments cotés et de la négociation de ces instruments.

L'OPCVM Maître est à tout moment au moins à 60 % exposé à un ou plusieurs marchés d'actions d'un ou plusieurs États membres de l'Union européenne, y compris les marchés de la zone euro. Éligible au Plan d'Épargne en Actions (le « PEA »), l'OPCVM est également au moins à 75 % investi en actions d'États membres de l'Union européenne. L'exposition au risque de marché autre qu'à celui de l'Union Européenne (incluant le Royaume-Uni) est plafonnée à 30%.

Veillez noter que la stratégie d'investissement adoptée peut amener l'équipe de gestion à :

- investir dans des actions de petites et moyennes capitalisations. Ces actions peuvent représenter une part importante des actifs du compartiment.
- investir jusqu'à 25 % des actifs nets du compartiment en obligations de sociétés, en obligations particulières assorties d'une notation inférieure à investment grade et en obligations émises par des entités publiques.
- avoir recours à des instruments dérivés et à des instruments dérivés incorporés en vue d'obtenir suffisamment d'exposition au marché, d'arbitrage ou de couverture.

Les ordres de souscription et de rachat du Compartiment sont traités de façon centralisée chaque jour avant 10 h 00 (heure du Luxembourg) (à l'exception de certains jours, tel qu'il est mentionné dans le prospectus).

Tous les revenus du fonds sont capitalisés.

Les opérations effectuées par l'OPCVM Maître peuvent donner lieu à une rotation régulière du portefeuille. Des frais supplémentaires sont facturés par le dépositaire au titre de frais de transaction. La Société de gestion ne facture pas de frais de transaction.

Indicateur synthétique de risque/rendement de l'OPCVM Maître

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé
← →
Risque plus faible Risque plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Ces données reposent sur la volatilité des résultats passés. Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique ne sauraient constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM Maître. La classe de risque 5 de l'indicateur synthétique met en évidence l'exposition de l'OPCVM Maître aux marchés d'actions européens. La possibilité de réaliser des gains plus importants est également associée au risque de pertes plus élevées. La catégorie de risque 7 ne permet pas de préserver le capital et peut entraîner une perte de capital pour l'investisseur. La catégorie de risque 1 indique que le capital est exposé à un risque plus faible mais que les gains potentiels sont également limités ; la catégorie n'est pas synonyme d'investissement sans risque. La performance passée ne garantit pas des rendements futurs. La Catégorie de risque de l'OPCVM Maître n'est pas garantie et peut évoluer au fil du temps.

Risques importants pour l'OPCVM Maître non pris en compte dans cet indicateur :

- L'OPCVM Maître peut être exposé au risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de pertes sur un portefeuille détenant des instruments à revenu fixe émis par des entités du secteur privé (obligations et titres de créance négociables). Un tel risque peut engendrer une certaine volatilité dans le portefeuille car la perception d'une hausse de ce risque de crédit lié à un émetteur en particulier dans le portefeuille se traduirait par un élargissement du spread, et donc par une baisse du cours du titre de créance de cet émetteur.

- L'OPCVM Maître peut être exposé au risque de surdimensionnement étant donné qu'il peut avoir un effet de levier supérieur à 2 fois la valeur nette d'inventaire. Ce risque a pour résultat une baisse plus rapide de la valeur nette d'inventaire en cas de marché baissier.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent le rendement potentiel des investissements.

Frais à la charge des investisseurs uniquement avant ou après leur investissement

Frais d'entrée	3% TTC, non acquis au Compartiment
Frais de sortie	Aucuns

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut se renseigner auprès de son conseiller ou de son distributeur pour connaître le montant effectif des frais d'entrée.

Frais annuels à la charge de l'OPCVM

Frais courants	1.35% TTC
----------------	-----------

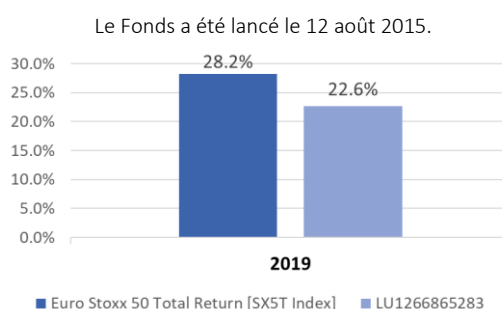
Frais à la charge de l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance	15% TTC de la surperformance du fonds par rapport à la meilleure performance entre zéro, la performance de l'indice de référence du fonds et la performance de l'indice Stoxx 600 Total Return au cours de la période de référence
---------------------------	--

Les frais indiqués sont fournis à titre d'information uniquement. Ces frais peuvent varier d'un exercice à l'autre. Pour plus d'information sur les frais applicables, veuillez-vous référer à la partie Frais et commissions du prospectus de l'OPCVM, disponible sur le site internet www.boussard-gavaudan.com.

Les frais courants ne comprennent pas la commission de performance ou les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie versés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM. Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent le rendement potentiel des investissements.

Performance passée



Informations pratiques

Nom du dépositaire

CACEIS Bank Luxembourg S.A.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations sur l'OPCVM

Le prospectus de l'OPCVM, le rapport annuel et le rapport semestriel sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur de parts auprès de Boussard & Gavaudan Asset Management, One Vine Street, Londres W1J OAH, Royaume-Uni. Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion peuvent être obtenus sur le site internet: www.boussard-gavaudan.com. Une copie est disponible gratuitement sur demande auprès du siège social de Boussard & Gavaudan Asset Management.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations, notamment la valeur nette d'inventaire

Les informations relatives aux autres catégories existantes sont disponibles selon les mêmes modalités.

Type d'investisseur

Tous souscripteurs à l'exception des « Personnes des États-Unis ».

Le fonds est éligible pour le Plan Épargne en Actions (PEA) français

Fiscalité

La société Boussard & Gavaudan Asset Management, bien que consciente de ses obligations, ne pourra être tenue responsable en cas de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Le fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Boussard & Gavaudan Asset Management est agréé au Royaume-Uni et réglementé par la Financial Conduct Authority. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18 février 2020.

Informations supplémentaires pour les investisseurs en Suisse

Le représentant en Suisse est CACEIS (Switzerland) S.A., Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. Le service de paiement en Suisse est assuré par CACEIS Bank, Paris, succursale de Nyon / Suisse, ayant son siège social à la Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus sur demande et gratuitement auprès du représentant en Suisse

Le risque de crédit est le risque de pertes sur un portefeuille détenant des instruments à revenu fixe émis par des entités du secteur privé (obligations et titres de créance négociables). Un tel risque peut engendrer une certaine volatilité dans le portefeuille car la perception d'une hausse de ce risque de crédit lié à un émetteur en particulier dans le portefeuille se traduirait par un élargissement du spread, et donc par une baisse du cours du titre de créance de cet émetteur.

- L'OPCVM Maître peut être exposé au risque de surdimensionnement étant donné qu'il peut avoir un effet de levier supérieur à 2 fois la valeur nette d'inventaire. Ce risque a pour résultat une baisse plus rapide de la valeur nette d'inventaire en cas de marché baissier.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent le rendement potentiel des investissements.

Frais à la charge des investisseurs uniquement avant ou après leur investissement

Frais d'entrée	3% TTC, non acquis au Compartiment
Frais de sortie	Aucuns

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut se renseigner auprès de son conseiller ou de son distributeur pour connaître le montant effectif des frais d'entrée.

Frais annuels à la charge de l'OPCVM

Frais courants	1.35% TTC
----------------	-----------

Frais à la charge de l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance	15% TTC de la surperformance du fonds par rapport à la meilleure performance entre zéro, la performance de l'indice de référence du fonds et la performance de l'indice Stoxx 600 Total Return au cours de la période de référence
---------------------------	--

Les frais indiqués sont fournis à titre d'information uniquement. Ces frais peuvent varier d'un exercice à l'autre. Pour plus d'information sur les frais applicables, veuillez-vous référer à la partie Frais et commissions du prospectus de l'OPCVM, disponible sur le site internet www.boussard-gavaudan.com.

Les frais courants ne comprennent pas la commission de performance ou les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie versés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM. Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent le rendement potentiel des investissements.

Performance passée

Le Fonds a été lancé le 12 août 2015.

Il existe trop peu de données pour fournir des indications utiles sur la performance passée.

Informations pratiques

Nom du dépositaire

CACEIS Bank Luxembourg S.A.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations sur l'OPCVM

Le prospectus de l'OPCVM, le rapport annuel et le rapport semestriel sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur de parts auprès de Boussard & Gavaudan Asset Management, One Vine Street, Londres W1J OAH, Royaume-Uni. Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion peuvent être obtenus sur le site internet: www.boussard-gavaudan.com. Une copie est disponible gratuitement sur demande auprès du siège social de Boussard & Gavaudan Asset Management.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations, notamment la valeur nette d'inventaire

Les informations relatives aux autres catégories existantes sont disponibles selon les mêmes modalités.

Type d'investisseur

Tous souscripteurs à l'exception des « Personnes des États-Unis ».

Le fonds est éligible pour le Plan Épargne en Actions (PEA) français

Fiscalité

La société Boussard & Gavaudan Asset Management, bien que consciente de ses obligations, ne pourra être tenue responsable en cas de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Le fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Boussard & Gavaudan Asset Management est agréé au Royaume-Uni et réglementé par la Financial Conduct Authority. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18 février 2020.

Informations supplémentaires pour les investisseurs en Suisse

Le représentant en Suisse est CACEIS (Switzerland) S.A., Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. Le service de paiement en Suisse est assuré par CACEIS Bank, Paris, succursale de Nyon / Suisse, ayant son siège social à la Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus sur demande et gratuitement auprès du représentant en Suisse

Le risque de crédit est le risque de pertes sur un portefeuille détenant des instruments à revenu fixe émis par des entités du secteur privé (obligations et titres de créance négociables). Un tel risque peut engendrer une certaine volatilité dans le portefeuille car la perception d'une hausse de ce risque de crédit lié à un émetteur en particulier dans le portefeuille se traduirait par un élargissement du spread, et donc par une baisse du cours du titre de créance de cet émetteur.

- L'OPCVM Maître peut être exposé au risque de surdimensionnement étant donné qu'il peut avoir un effet de levier supérieur à 2 fois la valeur nette d'inventaire. Ce risque a pour résultat une baisse plus rapide de la valeur nette d'inventaire en cas de marché baissier.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent le rendement potentiel des investissements.

Frais à la charge des investisseurs uniquement avant ou après leur investissement

Frais d'entrée	3% TTC, non acquis au Compartiment
Frais de sortie	Aucuns

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut se renseigner auprès de son conseiller ou de son distributeur pour connaître le montant effectif des frais d'entrée.

Frais annuels à la charge de l'OPCVM

Frais courants	1.35% TTC
----------------	-----------

Frais à la charge de l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance	15% TTC de la surperformance du fonds par rapport à la meilleure performance entre zéro, la performance de l'indice de référence du fonds et la performance de l'indice Stoxx 600 Total Return au cours de la période de référence
---------------------------	--

Les frais indiqués sont fournis à titre d'information uniquement. Ces frais peuvent varier d'un exercice à l'autre. Pour plus d'information sur les frais applicables, veuillez-vous référer à la partie Frais et commissions du prospectus de l'OPCVM, disponible sur le site internet www.boussard-gavaudan.com.

Les frais courants ne comprennent pas la commission de performance ou les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie versés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM. Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent le rendement potentiel des investissements.

Performance passée

Le Fonds a été lancé le 12 août 2015.

Il existe trop peu de données pour fournir des indications utiles sur la performance passée.

Informations pratiques

Nom du dépositaire

CACEIS Bank Luxembourg S.A.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations sur l'OPCVM

Le prospectus de l'OPCVM, le rapport annuel et le rapport semestriel sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur de parts auprès de Boussard & Gavaudan Asset Management, One Vine Street, Londres W1J OAH, Royaume-Uni. Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion peuvent être obtenus sur le site internet: www.boussard-gavaudan.com. Une copie est disponible gratuitement sur demande auprès du siège social de Boussard & Gavaudan Asset Management.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations, notamment la valeur nette d'inventaire

Les informations relatives aux autres catégories existantes sont disponibles selon les mêmes modalités.

Type d'investisseur

Tous souscripteurs à l'exception des « Personnes des États-Unis ».

Le fonds est éligible pour le Plan Épargne en Actions (PEA) français

Fiscalité

La société Boussard & Gavaudan Asset Management, bien que consciente de ses obligations, ne pourra être tenue responsable en cas de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Le fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Boussard & Gavaudan Asset Management est agréé au Royaume-Uni et réglementé par la Financial Conduct Authority. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18 février 2020.

Informations supplémentaires pour les investisseurs en Suisse

Le représentant en Suisse est CACEIS (Switzerland) S.A., Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. Le service de paiement en Suisse est assuré par CACEIS Bank, Paris, succursale de Nyon / Suisse, ayant son siège social à la Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus sur demande et gratuitement auprès du représentant en Suisse

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

BG LONG TERM VALUE, UN COMPARTIMENT DE BOUSSARD & GAVAUDAN SICAV R-CLASS LU1266865796, EUR BOUSSARD & GAVAUDAN ASSET MANAGEMENT, LP (« BGAM »)

Objectifs et politique d'investissement

Le Compartiment est un OPCVM Nourricier, qui investira au minimum 85 % et au maximum 100 % de ses actifs dans les parts de catégorie (F) de BG Long Term Value (l'« OPCVM Maître »). L'OPCVM Maître est un Fonds Commun de Placement de droit français et agréé en tant qu'OPCVM par l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Compartiment pourra détenir jusqu'à 15 % de ses actifs dans :

- des actifs liquides, à titre accessoire,
- des instruments financiers dérivés, qui peuvent être uniquement utilisés à des fins de couverture.

La performance du Compartiment devrait être similaire à celle de l'OPCVM Maître, sans pour autant être identique. Au moins 95 % des actifs du Compartiment seront investis dans l'OPCVM Maître.

Le Compartiment peut investir au maximum 10 % de ses actifs nets dans des actions ou parts d'autres OPCVM ou fonds communs de placement, à l'exception de son investissement dans l'OPCVM Maître. L'investissement par le Compartiment dans l'OPCVM Maître n'aura pas d'impact fiscal spécifique au Luxembourg.

L'OPCVM Maître est géré activement (l'équipe de gestion compose le portefeuille de manière discrétionnaire) en référence à l'indice de référence Euro Stoxx 50 Dividendes Réinvestis ("SX5T Index", calculé et publié en Euro par la société Stoxx Limited) qu'il vise à surperformer sur un horizon d'investissement recommandé de cinq ans. Il n'y a pas de contrainte sur le niveau d'écart entre les investissements cibles et l'indice de référence.

La politique d'investissement repose sur une compréhension en profondeur des fondamentaux et de la dynamique sectorielle des entreprises dans lesquelles le portefeuille est investi, ainsi que sur les compétences de la société de gestion d'investissement dans le cadre de l'évaluation de leurs instruments cotés et de la négociation de ces instruments.

L'OPCVM Maître est à tout moment au moins à 60 % exposé à un ou plusieurs marchés d'actions d'un ou plusieurs États membres de l'Union européenne, y compris les marchés de la zone euro. Éligible au Plan d'Épargne en Actions (le « PEA »), l'OPCVM est également au moins à 75 % investi en actions d'États membres de l'Union européenne. L'exposition au risque de marché autre qu'à celui de l'Union Européenne (incluant le Royaume-Uni) est plafonnée à 30%.

Veillez noter que la stratégie d'investissement adoptée peut amener l'équipe de gestion à :

- investir dans des actions de petites et moyennes capitalisations. Ces actions peuvent représenter une part importante des actifs du compartiment.
- investir jusqu'à 25 % des actifs nets du compartiment en obligations de sociétés, en obligations particulières assorties d'une notation inférieure à investment grade et en obligations émises par des entités publiques.
- avoir recours à des instruments dérivés et à des instruments dérivés incorporés en vue d'obtenir suffisamment d'exposition au marché, d'arbitrage ou de couverture.

Les ordres de souscription et de rachat du Compartiment sont traités de façon centralisée chaque jour avant 10 h 00 (heure du Luxembourg) (à l'exception de certains jours, tel qu'il est mentionné dans le prospectus).

Tous les revenus du fonds sont capitalisés.

Les opérations effectuées par l'OPCVM Maître peuvent donner lieu à une rotation régulière du portefeuille. Des frais supplémentaires sont facturés par le dépositaire au titre de frais de transaction. La Société de gestion ne facture pas de frais de transaction.

Indicateur synthétique de risque/rendement de l'OPCVM Maître

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé
← →
Risque plus faible Risque plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Ces données reposent sur la volatilité des résultats passés. Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique ne sauraient constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM Maître. La classe de risque 5 de l'indicateur synthétique met en évidence l'exposition de l'OPCVM Maître aux marchés d'actions européens. La possibilité de réaliser des gains plus importants est également associée au risque de pertes plus élevées. La catégorie de risque 7 ne permet pas de préserver le capital et peut entraîner une perte de capital pour l'investisseur. La catégorie de risque 1 indique que le capital est exposé à un risque plus faible mais que les gains potentiels sont également limités ; la catégorie n'est pas synonyme d'investissement sans risque. La performance passée ne garantit pas des rendements futurs. La Catégorie de risque de l'OPCVM Maître n'est pas garantie et peut évoluer au fil du temps.

Risques importants pour l'OPCVM Maître non pris en compte dans cet indicateur :

- L'OPCVM Maître peut être exposé au risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de pertes sur un portefeuille détenant des instruments à revenu fixe émis par des entités du secteur privé (obligations et titres de créance négociables). Un tel risque peut engendrer une certaine volatilité dans le portefeuille car la perception d'une hausse de ce risque de crédit lié à un émetteur en particulier dans le portefeuille se traduirait par un élargissement du spread, et donc par une baisse du cours du titre de créance de cet émetteur.

- L'OPCVM Maître peut être exposé au risque de surdimensionnement étant donné qu'il peut avoir un effet de levier supérieur à 2 fois la valeur nette d'inventaire. Ce risque a pour résultat une baisse plus rapide de la valeur nette d'inventaire en cas de marché baissier.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent le rendement potentiel des investissements.

Frais à la charge des investisseurs uniquement avant ou après leur investissement

Frais d'entrée	3% TTC, non acquis au Compartiment
Frais de sortie	Aucuns

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut se renseigner auprès de son conseiller ou de son distributeur pour connaître le montant effectif des frais d'entrée.

Frais annuels à la charge de l'OPCVM

Frais courants	2.35% TTC
----------------	-----------

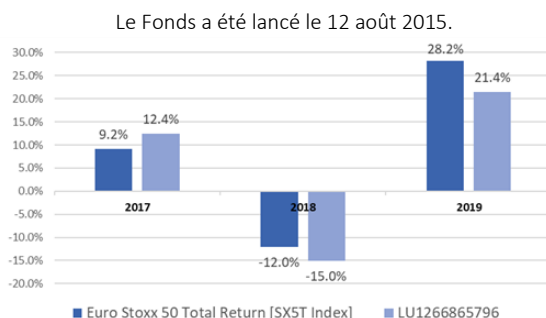
Frais à la charge de l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance	15% TTC de la surperformance du fonds par rapport à la meilleure performance entre zéro, la performance de l'indice de référence du fonds et la performance de l'indice Stoxx 600 Total Return au cours de la période de référence
---------------------------	--

Les frais indiqués sont fournis à titre d'information uniquement. Ces frais peuvent varier d'un exercice à l'autre. Pour plus d'information sur les frais applicables, veuillez-vous référer à la partie Frais et commissions du prospectus de l'OPCVM, disponible sur le site internet www.boussard-gavaudan.com.

Les frais courants ne comprennent pas la commission de performance ou les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie versés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM. Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent le rendement potentiel des investissements.

Performance passée



Informations pratiques

Nom du dépositaire

CACEIS Bank Luxembourg S.A.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations sur l'OPCVM

Le prospectus de l'OPCVM, le rapport annuel et le rapport semestriel sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur de parts auprès de Boussard & Gavaudan Asset Management, One Vine Street, Londres W1J OAH, Royaume-Uni. Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion peuvent être obtenus sur le site internet: www.boussard-gavaudan.com. Une copie est disponible gratuitement sur demande auprès du siège social de Boussard & Gavaudan Asset Management.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations, notamment la valeur nette d'inventaire

Les informations relatives aux autres catégories existantes sont disponibles selon les mêmes modalités.

Type d'investisseur

Tous souscripteurs à l'exception des « Personnes des États-Unis ».

Le fonds est éligible pour le Plan Épargne en Actions (PEA) français

Fiscalité

La société Boussard & Gavaudan Asset Management, bien que consciente de ses obligations, ne pourra être tenue responsable en cas de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Le fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Boussard & Gavaudan Asset Management est agréé au Royaume-Uni et réglementé par la Financial Conduct Authority. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18 février 2020.

Informations supplémentaires pour les investisseurs en Suisse

Le représentant en Suisse est CACEIS (Switzerland) S.A., Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. Le service de paiement en Suisse est assuré par CACEIS Bank, Paris, succursale de Nyon / Suisse, ayant son siège social à la Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus sur demande et gratuitement auprès du représentant en Suisse

Le risque de crédit est le risque de pertes sur un portefeuille détenant des instruments à revenu fixe émis par des entités du secteur privé (obligations et titres de créance négociables). Un tel risque peut engendrer une certaine volatilité dans le portefeuille car la perception d'une hausse de ce risque de crédit lié à un émetteur en particulier dans le portefeuille se traduirait par un élargissement du spread, et donc par une baisse du cours du titre de créance de cet émetteur.

- L'OPCVM Maître peut être exposé au risque de surdimensionnement étant donné qu'il peut avoir un effet de levier supérieur à 2 fois la valeur nette d'inventaire. Ce risque a pour résultat une baisse plus rapide de la valeur nette d'inventaire en cas de marché baissier.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent le rendement potentiel des investissements.

Frais à la charge des investisseurs uniquement avant ou après leur investissement

Frais d'entrée	3% TTC, non acquis au Compartiment
Frais de sortie	Aucuns

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut se renseigner auprès de son conseiller ou de son distributeur pour connaître le montant effectif des frais d'entrée.

Frais annuels à la charge de l'OPCVM

Frais courants	2.35% TTC
----------------	-----------

Frais à la charge de l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance	15% TTC de la surperformance du fonds par rapport à la meilleure performance entre zéro, la performance de l'indice de référence du fonds et la performance de l'indice Stoxx 600 Total Return au cours de la période de référence
---------------------------	--

Les frais indiqués sont fournis à titre d'information uniquement. Ces frais peuvent varier d'un exercice à l'autre. Pour plus d'information sur les frais applicables, veuillez-vous référer à la partie Frais et commissions du prospectus de l'OPCVM, disponible sur le site internet www.boussard-gavaudan.com.

Les frais courants ne comprennent pas la commission de performance ou les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie versés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM. Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent le rendement potentiel des investissements.

Performance passée

Le Fonds a été lancé le 12 août 2015.

Il existe trop peu de données pour fournir des indications utiles sur la performance passée.

Informations pratiques

Nom du dépositaire

CACEIS Bank Luxembourg S.A.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations sur l'OPCVM

Le prospectus de l'OPCVM, le rapport annuel et le rapport semestriel sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur de parts auprès de Boussard & Gavaudan Asset Management, One Vine Street, Londres W1J OAH, Royaume-Uni. Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion peuvent être obtenus sur le site internet: www.boussard-gavaudan.com. Une copie est disponible gratuitement sur demande auprès du siège social de Boussard & Gavaudan Asset Management.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations, notamment la valeur nette d'inventaire

Les informations relatives aux autres catégories existantes sont disponibles selon les mêmes modalités.

Type d'investisseur

Tous souscripteurs à l'exception des « Personnes des États-Unis ».

Le fonds est éligible pour le Plan Épargne en Actions (PEA) français

Fiscalité

La société Boussard & Gavaudan Asset Management, bien que consciente de ses obligations, ne pourra être tenue responsable en cas de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Le fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Boussard & Gavaudan Asset Management est agréé au Royaume-Uni et réglementé par la Financial Conduct Authority. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18 février 2020.

Informations supplémentaires pour les investisseurs en Suisse

Le représentant en Suisse est CACEIS (Switzerland) S.A., Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. Le service de paiement en Suisse est assuré par CACEIS Bank, Paris, succursale de Nyon / Suisse, ayant son siège social à la Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus sur demande et gratuitement auprès du représentant en Suisse

Le risque de crédit est le risque de pertes sur un portefeuille détenant des instruments à revenu fixe émis par des entités du secteur privé (obligations et titres de créance négociables). Un tel risque peut engendrer une certaine volatilité dans le portefeuille car la perception d'une hausse de ce risque de crédit lié à un émetteur en particulier dans le portefeuille se traduirait par un élargissement du spread, et donc par une baisse du cours du titre de créance de cet émetteur.

- L'OPCVM Maître peut être exposé au risque de surdimensionnement étant donné qu'il peut avoir un effet de levier supérieur à 2 fois la valeur nette d'inventaire. Ce risque a pour résultat une baisse plus rapide de la valeur nette d'inventaire en cas de marché baissier.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent le rendement potentiel des investissements.

Frais à la charge des investisseurs uniquement avant ou après leur investissement

Frais d'entrée	3% TTC, non acquis au Compartiment
Frais de sortie	Aucuns

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut se renseigner auprès de son conseiller ou de son distributeur pour connaître le montant effectif des frais d'entrée.

Frais annuels à la charge de l'OPCVM

Frais courants	2.3% TTC
----------------	----------

Frais à la charge de l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance	15% TTC de la surperformance du fonds par rapport à la meilleure performance entre zéro, la performance de l'indice de référence du fonds et la performance de l'indice Stoxx 600 Total Return au cours de la période de référence
---------------------------	--

Les frais indiqués sont fournis à titre d'information uniquement. Ces frais peuvent varier d'un exercice à l'autre. Pour plus d'information sur les frais applicables, veuillez-vous référer à la partie Frais et commissions du prospectus de l'OPCVM, disponible sur le site internet www.boussard-gavaudan.com.

Les frais courants ne comprennent pas la commission de performance ou les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie versés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM. Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent le rendement potentiel des investissements.

Performance passée

Le Fonds a été lancé le 12 août 2015.

Il existe trop peu de données pour fournir des indications utiles sur la performance passée.

Informations pratiques

Nom du dépositaire

CACEIS Bank Luxembourg S.A.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations sur l'OPCVM

Le prospectus de l'OPCVM, le rapport annuel et le rapport semestriel sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur de parts auprès de Boussard & Gavaudan Asset Management, One Vine Street, Londres W1J OAH, Royaume-Uni. Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion peuvent être obtenus sur le site internet: www.boussard-gavaudan.com. Une copie est disponible gratuitement sur demande auprès du siège social de Boussard & Gavaudan Asset Management.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations, notamment la valeur nette d'inventaire

Les informations relatives aux autres catégories existantes sont disponibles selon les mêmes modalités.

Type d'investisseur

Tous souscripteurs à l'exception des « Personnes des États-Unis ».

Le fonds est éligible pour le Plan Épargne en Actions (PEA) français

Fiscalité

La société Boussard & Gavaudan Asset Management, bien que consciente de ses obligations, ne pourra être tenue responsable en cas de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Le fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Boussard & Gavaudan Asset Management est agréé au Royaume-Uni et réglementé par la Financial Conduct Authority. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18 février 2020.

Informations supplémentaires pour les investisseurs en Suisse

Le représentant en Suisse est CACEIS (Switzerland) S.A., Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. Le service de paiement en Suisse est assuré par CACEIS Bank, Paris, succursale de Nyon / Suisse, ayant son siège social à la Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus sur demande et gratuitement auprès du représentant en Suisse

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

BG LONG TERM VALUE, UN COMPARTIMENT DE BOUSSARD & GAVAUDAN SICAV S-CLASS LU1266866091, EUR BOUSSARD & GAVAUDAN ASSET MANAGEMENT, LP (« BGAM »)

Objectifs et politique d'investissement

Le Compartiment est un OPCVM Nourricier, qui investira au minimum 85 % et au maximum 100 % de ses actifs dans les parts de catégorie (F) de BG Long Term Value (l'« OPCVM Maître »). L'OPCVM Maître est un Fonds Commun de Placement de droit français et agréé en tant qu'OPCVM par l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Compartiment pourra détenir jusqu'à 15 % de ses actifs dans :

- des actifs liquides, à titre accessoire,
- des instruments financiers dérivés, qui peuvent être uniquement utilisés à des fins de couverture.

La performance du Compartiment devrait être similaire à celle de l'OPCVM Maître, sans pour autant être identique. Au moins 95 % des actifs du Compartiment seront investis dans l'OPCVM Maître.

Le Compartiment peut investir au maximum 10 % de ses actifs nets dans des actions ou parts d'autres OPCVM ou fonds communs de placement, à l'exception de son investissement dans l'OPCVM Maître. L'investissement par le Compartiment dans l'OPCVM Maître n'aura pas d'impact fiscal spécifique au Luxembourg.

L'OPCVM Maître est géré activement (l'équipe de gestion compose le portefeuille de manière discrétionnaire) en référence à l'indice de référence Euro Stoxx 50 Dividendes Réinvestis ("SX5T Index", calculé et publié en Euro par la société Stoxx Limited) qu'il vise à surperformer sur un horizon d'investissement recommandé de cinq ans. Il n'y a pas de contrainte sur le niveau d'écart entre les investissements cibles et l'indice de référence.

La politique d'investissement repose sur une compréhension en profondeur des fondamentaux et de la dynamique sectorielle des entreprises dans lesquelles le portefeuille est investi, ainsi que sur les compétences de la société de gestion d'investissement dans le cadre de l'évaluation de leurs instruments cotés et de la négociation de ces instruments.

L'OPCVM Maître est à tout moment au moins à 60 % exposé à un ou plusieurs marchés d'actions d'un ou plusieurs États membres de l'Union européenne, y compris les marchés de la zone euro. Éligible au Plan d'Épargne en Actions (le « PEA »), l'OPCVM est également au moins à 75 % investi en actions d'États membres de l'Union européenne. L'exposition au risque de marché autre qu'à celui de l'Union Européenne (incluant le Royaume-Uni) est plafonnée à 30%.

Veillez noter que la stratégie d'investissement adoptée peut amener l'équipe de gestion à :

- investir dans des actions de petites et moyennes capitalisations. Ces actions peuvent représenter une part importante des actifs du compartiment.
- investir jusqu'à 25 % des actifs nets du compartiment en obligations de sociétés, en obligations particulières assorties d'une notation inférieure à investment grade et en obligations émises par des entités publiques.
- avoir recours à des instruments dérivés et à des instruments dérivés incorporés en vue d'obtenir suffisamment d'exposition au marché, d'arbitrage ou de couverture.

Les ordres de souscription et de rachat du Compartiment sont traités de façon centralisée chaque jour avant 10 h 00 (heure du Luxembourg) (à l'exception de certains jours, tel qu'il est mentionné dans le prospectus).

Tous les revenus du fonds sont capitalisés.

Les opérations effectuées par l'OPCVM Maître peuvent donner lieu à une rotation régulière du portefeuille. Des frais supplémentaires sont facturés par le dépositaire au titre de frais de transaction. La Société de gestion ne facture pas de frais de transaction.

Indicateur synthétique de risque/rendement de l'OPCVM Maître



Ces données reposent sur la volatilité des résultats passés. Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique ne sauraient constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM Maître. La classe de risque 5 de l'indicateur synthétique met en évidence l'exposition de l'OPCVM Maître aux marchés d'actions européens. La possibilité de réaliser des gains plus importants est également associée au risque de pertes plus élevées. La catégorie de risque 7 ne permet pas de préserver le capital et peut entraîner une perte de capital pour l'investisseur. La catégorie de risque 1 indique que le capital est exposé à un risque plus faible mais que les gains potentiels sont également limités ; la catégorie n'est pas synonyme d'investissement sans risque. La performance passée ne garantit pas des rendements futurs. La Catégorie de risque de l'OPCVM Maître n'est pas garantie et peut évoluer au fil du temps.

Risques importants pour l'OPCVM Maître non pris en compte dans cet indicateur :

- L'OPCVM Maître peut être exposé au risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de pertes sur un portefeuille détenant des instruments à revenu fixe émis par des entités du secteur privé (obligations et titres de créance négociables). Un tel risque peut engendrer une certaine volatilité dans le portefeuille car la perception d'une hausse de ce risque de crédit lié à un émetteur en particulier dans le portefeuille se traduirait par un élargissement du spread, et donc par une baisse du cours du titre de créance de cet émetteur.

- L'OPCVM Maître peut être exposé au risque de surdimensionnement étant donné qu'il peut avoir un effet de levier supérieur à 2 fois la valeur nette d'inventaire. Ce risque a pour résultat une baisse plus rapide de la valeur nette d'inventaire en cas de marché baissier.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent le rendement potentiel des investissements.

Frais à la charge des investisseurs uniquement avant ou après leur investissement

Frais d'entrée	3% TTC, non acquis au Compartiment
Frais de sortie	Aucuns

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut se renseigner auprès de son conseiller ou de son distributeur pour connaître le montant effectif des frais d'entrée.

Frais annuels à la charge de l'OPCVM

Frais courants	0.85% TTC
----------------	-----------

Frais à la charge de l'OPCVM dans certaines circonstances

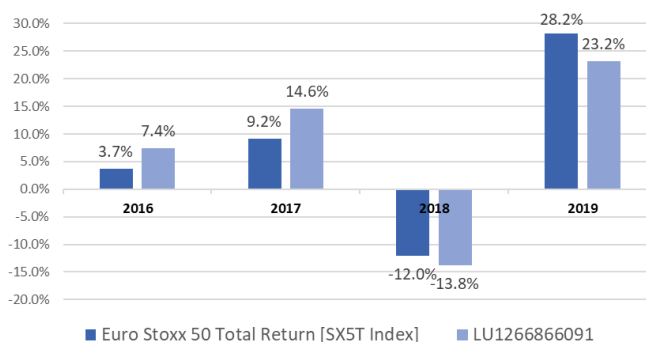
Commission de performance	N/A
---------------------------	-----

Les frais indiqués sont fournis à titre d'information uniquement. Ces frais peuvent varier d'un exercice à l'autre. Pour plus d'information sur les frais applicables, veuillez-vous référer à la partie Frais et commissions du prospectus de l'OPCVM, disponible sur le site internet www.boussard-gavaudan.com.

Les frais courants ne comprennent pas la commission de performance ou les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie versés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM. Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent le rendement potentiel des investissements.

Performance passée

Le Fonds a été lancé le 12 août 2015.



Informations pratiques

Nom du dépositaire

CACEIS Bank Luxembourg S.A.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations sur l'OPCVM

Le prospectus de l'OPCVM, le rapport annuel et le rapport semestriel sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur de parts auprès de Boussard & Gavaudan Asset Management, One Vine Street, Londres W1J OAH, Royaume-Uni. Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion peuvent être obtenus sur le site internet: www.boussard-gavaudan.com. Une copie est disponible gratuitement sur demande auprès du siège social de Boussard & Gavaudan Asset Management.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations, notamment la valeur nette d'inventaire

Les informations relatives aux autres catégories existantes sont disponibles selon les mêmes modalités.

Type d'investisseur

Tous souscripteurs à l'exception des « Personnes des États-Unis ».

Le fonds est éligible pour le Plan Épargne en Actions (PEA) français

Fiscalité

La société Boussard & Gavaudan Asset Management, bien que consciente de ses obligations, ne pourra être tenue responsable en cas de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Le fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Boussard & Gavaudan Asset Management est agréé au Royaume-Uni et réglementé par la Financial Conduct Authority. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18 février 2020.

Informations supplémentaires pour les investisseurs en Suisse

Le représentant en Suisse est CACEIS (Switzerland) S.A., Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. Le service de paiement en Suisse est assuré par CACEIS Bank, Paris, succursale de Nyon / Suisse, ayant son siège social à la Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus sur demande et gratuitement auprès du représentant en Suisse

Le risque de crédit est le risque de pertes sur un portefeuille détenant des instruments à revenu fixe émis par des entités du secteur privé (obligations et titres de créance négociables). Un tel risque peut engendrer une certaine volatilité dans le portefeuille car la perception d'une hausse de ce risque de crédit lié à un émetteur en particulier dans le portefeuille se traduirait par un élargissement du spread, et donc par une baisse du cours du titre de créance de cet émetteur.

- L'OPCVM Maître peut être exposé au risque de surdimensionnement étant donné qu'il peut avoir un effet de levier supérieur à 2 fois la valeur nette d'inventaire. Ce risque a pour résultat une baisse plus rapide de la valeur nette d'inventaire en cas de marché baissier.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent le rendement potentiel des investissements.

Frais à la charge des investisseurs uniquement avant ou après leur investissement

Frais d'entrée	3% TTC, non acquis au Compartiment
Frais de sortie	Aucuns

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut se renseigner auprès de son conseiller ou de son distributeur pour connaître le montant effectif des frais d'entrée.

Frais annuels à la charge de l'OPCVM

Frais courants	0.85% TTC
----------------	-----------

Frais à la charge de l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance	N/A
---------------------------	-----

Les frais indiqués sont fournis à titre d'information uniquement. Ces frais peuvent varier d'un exercice à l'autre. Pour plus d'information sur les frais applicables, veuillez-vous référer à la partie Frais et commissions du prospectus de l'OPCVM, disponible sur le site internet www.boussard-gavaudan.com.

Les frais courants ne comprennent pas la commission de performance ou les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie versés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM. Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent le rendement potentiel des investissements.

Performance passée

Le Fonds a été lancé le 12 août 2015.

Il existe trop peu de données pour fournir des indications utiles sur la performance passée.

Informations pratiques

Nom du dépositaire

CACEIS Bank Luxembourg S.A.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations sur l'OPCVM

Le prospectus de l'OPCVM, le rapport annuel et le rapport semestriel sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur de parts auprès de Boussard & Gavaudan Asset Management, One Vine Street, Londres W1J OAH, Royaume-Uni. Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion peuvent être obtenus sur le site internet: www.boussard-gavaudan.com. Une copie est disponible gratuitement sur demande auprès du siège social de Boussard & Gavaudan Asset Management.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations, notamment la valeur nette d'inventaire

Les informations relatives aux autres catégories existantes sont disponibles selon les mêmes modalités.

Type d'investisseur

Tous souscripteurs à l'exception des « Personnes des États-Unis ».

Le fonds est éligible pour le Plan Épargne en Actions (PEA) français

Fiscalité

La société Boussard & Gavaudan Asset Management, bien que consciente de ses obligations, ne pourra être tenue responsable en cas de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Le fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Boussard & Gavaudan Asset Management est agréé au Royaume-Uni et réglementé par la Financial Conduct Authority. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18 février 2020.

Informations supplémentaires pour les investisseurs en Suisse

Le représentant en Suisse est CACEIS (Switzerland) S.A., Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. Le service de paiement en Suisse est assuré par CACEIS Bank, Paris, succursale de Nyon / Suisse, ayant son siège social à la Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus sur demande et gratuitement auprès du représentant en Suisse

Le risque de crédit est le risque de pertes sur un portefeuille détenant des instruments à revenu fixe émis par des entités du secteur privé (obligations et titres de créance négociables). Un tel risque peut engendrer une certaine volatilité dans le portefeuille car la perception d'une hausse de ce risque de crédit lié à un émetteur en particulier dans le portefeuille se traduirait par un élargissement du spread, et donc par une baisse du cours du titre de créance de cet émetteur.

- L'OPCVM Maître peut être exposé au risque de surdimensionnement étant donné qu'il peut avoir un effet de levier supérieur à 2 fois la valeur nette d'inventaire. Ce risque a pour résultat une baisse plus rapide de la valeur nette d'inventaire en cas de marché baissier.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent le rendement potentiel des investissements.

Frais à la charge des investisseurs uniquement avant ou après leur investissement

Frais d'entrée	3% TTC, non acquis au Compartiment
Frais de sortie	Aucuns

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut se renseigner auprès de son conseiller ou de son distributeur pour connaître le montant effectif des frais d'entrée.

Frais annuels à la charge de l'OPCVM

Frais courants	0.85% TTC
----------------	-----------

Frais à la charge de l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance	N/A
---------------------------	-----

Les frais indiqués sont fournis à titre d'information uniquement. Ces frais peuvent varier d'un exercice à l'autre. Pour plus d'information sur les frais applicables, veuillez-vous référer à la partie Frais et commissions du prospectus de l'OPCVM, disponible sur le site internet www.boussard-gavaudan.com.

Les frais courants ne comprennent pas la commission de performance ou les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie versés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM. Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent le rendement potentiel des investissements.

Performance passée

Le Fonds a été lancé le 12 août 2015.

Il existe trop peu de données pour fournir des indications utiles sur la performance passée.

Informations pratiques

Nom du dépositaire

CACEIS Bank Luxembourg S.A.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations sur l'OPCVM

Le prospectus de l'OPCVM, le rapport annuel et le rapport semestriel sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur de parts auprès de Boussard & Gavaudan Asset Management, One Vine Street, Londres W1J OAH, Royaume-Uni. Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion peuvent être obtenus sur le site internet: www.boussard-gavaudan.com. Une copie est disponible gratuitement sur demande auprès du siège social de Boussard & Gavaudan Asset Management.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations, notamment la valeur nette d'inventaire

Les informations relatives aux autres catégories existantes sont disponibles selon les mêmes modalités.

Type d'investisseur

Tous souscripteurs à l'exception des « Personnes des États-Unis ».

Le fonds est éligible pour le Plan Épargne en Actions (PEA) français

Fiscalité

La société Boussard & Gavaudan Asset Management, bien que consciente de ses obligations, ne pourra être tenue responsable en cas de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Le fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Boussard & Gavaudan Asset Management est agréé au Royaume-Uni et réglementé par la Financial Conduct Authority. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18 février 2020.

Informations supplémentaires pour les investisseurs en Suisse

Le représentant en Suisse est CACEIS (Switzerland) S.A., Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. Le service de paiement en Suisse est assuré par CACEIS Bank, Paris, succursale de Nyon / Suisse, ayant son siège social à la Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus sur demande et gratuitement auprès du représentant en Suisse

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

BG LONG TERM VALUE, UN COMPARTIMENT DE BOUSSARD & GAVAUDAN SICAV
I1-CLASS LU1266864633, EUR
BOUSSARD & GAVAUDAN ASSET MANAGEMENT, LP (« BGAM »)

Objectifs et politique d'investissement

Le Compartiment est un OPCVM Nourricier, qui investira au minimum 85 % et au maximum 100 % de ses actifs dans les parts de catégorie (F) de BG Long Term Value (l'« OPCVM Maître »). L'OPCVM Maître est un Fonds Commun de Placement de droit français et agréé en tant qu'OPCVM par l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Compartiment pourra détenir jusqu'à 15 % de ses actifs dans :

- des actifs liquides, à titre accessoire,
- des instruments financiers dérivés, qui peuvent être uniquement utilisés à des fins de couverture.

La performance du Compartiment devrait être similaire à celle de l'OPCVM Maître, sans pour autant être identique. Au moins 95 % des actifs du Compartiment seront investis dans l'OPCVM Maître.

Le Compartiment peut investir au maximum 10 % de ses actifs nets dans des actions ou parts d'autres OPCVM ou fonds communs de placement, à l'exception de son investissement dans l'OPCVM Maître. L'investissement par le Compartiment dans l'OPCVM Maître n'aura pas d'impact fiscal spécifique au Luxembourg.

L'OPCVM Maître est géré activement (l'équipe de gestion compose le portefeuille de manière discrétionnaire) en référence à l'indice de référence Euro Stoxx 50 Dividendes Réinvestis ("SX5T Index", calculé et publié en Euro par la société Stoxx Limited) qu'il vise à surperformer sur un horizon d'investissement recommandé de cinq ans. Il n'y a pas de contrainte sur le niveau d'écart entre les investissements cibles et l'indice de référence.

La politique d'investissement repose sur une compréhension en profondeur des fondamentaux et de la dynamique sectorielle des entreprises dans lesquelles le portefeuille est investi, ainsi que sur les compétences de la société de gestion d'investissement dans le cadre de l'évaluation de leurs instruments cotés et de la négociation de ces instruments.

L'OPCVM Maître est à tout moment au moins à 60 % exposé à un ou plusieurs marchés d'actions d'un ou plusieurs États membres de l'Union européenne, y compris les marchés de la zone euro. Éligible au Plan d'Épargne en Actions (le « PEA »), l'OPCVM est également au moins à 75 % investi en actions d'États membres de l'Union européenne. L'exposition au risque de marché autre qu'à celui de l'Union Européenne (incluant le Royaume-Uni) est plafonnée à 30%.

Veillez noter que la stratégie d'investissement adoptée peut amener l'équipe de gestion à :

- investir dans des actions de petites et moyennes capitalisations. Ces actions peuvent représenter une part importante des actifs du compartiment.
- investir jusqu'à 25 % des actifs nets du compartiment en obligations de sociétés, en obligations particulières assorties d'une notation inférieure à investment grade et en obligations émises par des entités publiques.
- avoir recours à des instruments dérivés et à des instruments dérivés incorporés en vue d'obtenir suffisamment d'exposition au marché, d'arbitrage ou de couverture.

Les ordres de souscription et de rachat du Compartiment sont traités de façon centralisée chaque jour avant 10 h 00 (heure du Luxembourg) (à l'exception de certains jours, tel qu'il est mentionné dans le prospectus).

Tous les revenus du fonds sont capitalisés.

Les opérations effectuées par l'OPCVM Maître peuvent donner lieu à une rotation régulière du portefeuille. Des frais supplémentaires sont facturés par le dépositaire au titre de frais de transaction. La Société de gestion ne facture pas de frais de transaction.

Indicateur synthétique de risque/rendement de l'OPCVM Maître

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

← →

Risque plus faible Risque plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Ces données reposent sur la volatilité des résultats passés. Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique ne sauraient constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM Maître. La classe de risque 5 de l'indicateur synthétique met en évidence l'exposition de l'OPCVM Maître aux marchés d'actions européens. La possibilité de réaliser des gains plus importants est également associée au risque de pertes plus élevées. La catégorie de risque 7 ne permet pas de préserver le capital et peut entraîner une perte de capital pour l'investisseur. La catégorie de risque 1 indique que le capital est exposé à un risque plus faible mais que les gains potentiels sont également limités ; la catégorie n'est pas synonyme d'investissement sans risque. La performance passée ne garantit pas des rendements futurs. La Catégorie de risque de l'OPCVM Maître n'est pas garantie et peut évoluer au fil du temps.

Risques importants pour l'OPCVM Maître non pris en compte dans cet indicateur :

- L'OPCVM Maître peut être exposé au risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de pertes sur un portefeuille détenant des instruments à revenu fixe émis par des entités du secteur privé (obligations et titres de créance négociables). Un tel risque peut engendrer une certaine volatilité dans le portefeuille car la perception d'une hausse de ce risque de crédit lié à un émetteur en particulier dans le portefeuille se traduirait par un élargissement du spread, et donc par une baisse du cours du titre de créance de cet émetteur.

- L'OPCVM Maître peut être exposé au risque de surdimensionnement étant donné qu'il peut avoir un effet de levier supérieur à 2 fois la valeur nette d'inventaire. Ce risque a pour résultat une baisse plus rapide de la valeur nette d'inventaire en cas de marché baissier.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent le rendement potentiel des investissements.

Frais à la charge des investisseurs uniquement avant ou après leur investissement

Frais d'entrée	3% TTC, non acquis au Compartiment
Frais de sortie	Aucuns

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut se renseigner auprès de son conseiller ou de son distributeur pour connaître le montant effectif des frais d'entrée.

Frais annuels à la charge de l'OPCVM

Frais courants	1.11% TTC
----------------	-----------

Frais à la charge de l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance	15% TTC de la surperformance du fonds par rapport à la meilleure performance entre zéro, la performance de l'indice de référence du fonds et la performance de l'indice Stoxx 600 Total Return au cours de la période de référence
---------------------------	--

Les frais indiqués sont fournis à titre d'information uniquement. Ces frais peuvent varier d'un exercice à l'autre. Pour plus d'information sur les frais applicables, veuillez-vous référer à la partie Frais et commissions du prospectus de l'OPCVM, disponible sur le site internet www.boussard-gavaudan.com.

Les frais courants ne comprennent pas la commission de performance ou les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie versés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM. Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent le rendement potentiel des investissements.

Performance passée

Le Fonds a été lancé le 12 août 2015.

Il existe trop peu de données pour fournir des indications utiles sur la performance passée.

Informations pratiques

Nom du dépositaire

CACEIS Bank Luxembourg S.A.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations sur l'OPCVM

Le prospectus de l'OPCVM, le rapport annuel et le rapport semestriel sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur de parts auprès de Boussard & Gavaudan Asset Management, One Vine Street, Londres W1J OAH, Royaume-Uni. Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion peuvent être obtenus sur le site internet: www.boussard-gavaudan.com. Une copie est disponible gratuitement sur demande auprès du siège social de Boussard & Gavaudan Asset Management.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations, notamment la valeur nette d'inventaire

Les informations relatives aux autres catégories existantes sont disponibles selon les mêmes modalités.

Type d'investisseur

Tous souscripteurs à l'exception des « Personnes des États-Unis ».

Le fonds est éligible pour le Plan Épargne en Actions (PEA) français

Fiscalité

La société Boussard & Gavaudan Asset Management, bien que consciente de ses obligations, ne pourra être tenue responsable en cas de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Le fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Boussard & Gavaudan Asset Management est agréé au Royaume-Uni et réglementé par la Financial Conduct Authority. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18 février 2020.

Informations supplémentaires pour les investisseurs en Suisse

Le représentant en Suisse est CACEIS (Switzerland) S.A., Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. Le service de paiement en Suisse est assuré par CACEIS Bank, Paris, succursale de Nyon / Suisse, ayant son siège social à la Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus sur demande et gratuitement auprès du représentant en Suisse

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

BG LONG TERM VALUE, UN COMPARTIMENT DE BOUSSARD & GAVAUDAN SICAV
I1-CLASS LU1266864716, USD
BOUSSARD & GAVAUDAN ASSET MANAGEMENT, LP (« BGAM »)

Objectifs et politique d'investissement

Le Compartiment est un OPCVM Nourricier, qui investira au minimum 85 % et au maximum 100 % de ses actifs dans les parts de catégorie (F) de BG Long Term Value (l'« OPCVM Maître »). L'OPCVM Maître est un Fonds Commun de Placement de droit français et agréé en tant qu'OPCVM par l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Compartiment pourra détenir jusqu'à 15 % de ses actifs dans :

- des actifs liquides, à titre accessoire,
- des instruments financiers dérivés, qui peuvent être uniquement utilisés à des fins de couverture.

La performance du Compartiment devrait être similaire à celle de l'OPCVM Maître, sans pour autant être identique. Au moins 95 % des actifs du Compartiment seront investis dans l'OPCVM Maître.

Le Compartiment peut investir au maximum 10 % de ses actifs nets dans des actions ou parts d'autres OPCVM ou fonds communs de placement, à l'exception de son investissement dans l'OPCVM Maître. L'investissement par le Compartiment dans l'OPCVM Maître n'aura pas d'impact fiscal spécifique au Luxembourg.

L'OPCVM Maître est géré activement (l'équipe de gestion compose le portefeuille de manière discrétionnaire) en référence à l'indice de référence Euro Stoxx 50 Dividendes Réinvestis ("SX5T Index", calculé et publié en Euro par la société Stoxx Limited) qu'il vise à surperformer sur un horizon d'investissement recommandé de cinq ans. Il n'y a pas de contrainte sur le niveau d'écart entre les investissements cibles et l'indice de référence.

La politique d'investissement repose sur une compréhension en profondeur des fondamentaux et de la dynamique sectorielle des entreprises dans lesquelles le portefeuille est investi, ainsi que sur les compétences de la société de gestion d'investissement dans le cadre de l'évaluation de leurs instruments cotés et de la négociation de ces instruments.

L'OPCVM Maître est à tout moment au moins à 60 % exposé à un ou plusieurs marchés d'actions d'un ou plusieurs États membres de l'Union européenne, y compris les marchés de la zone euro. Éligible au Plan d'Épargne en Actions (le « PEA »), l'OPCVM est également au moins à 75 % investi en actions d'États membres de l'Union européenne. L'exposition au risque de marché autre qu'à celui de l'Union Européenne (incluant le Royaume-Uni) est plafonnée à 30%.

Veillez noter que la stratégie d'investissement adoptée peut amener l'équipe de gestion à :

- investir dans des actions de petites et moyennes capitalisations. Ces actions peuvent représenter une part importante des actifs du compartiment.
- investir jusqu'à 25 % des actifs nets du compartiment en obligations de sociétés, en obligations particulières assorties d'une notation inférieure à investment grade et en obligations émises par des entités publiques.
- avoir recours à des instruments dérivés et à des instruments dérivés incorporés en vue d'obtenir suffisamment d'exposition au marché, d'arbitrage ou de couverture.

Les ordres de souscription et de rachat du Compartiment sont traités de façon centralisée chaque jour avant 10 h 00 (heure du Luxembourg) (à l'exception de certains jours, tel qu'il est mentionné dans le prospectus).

Tous les revenus du fonds sont capitalisés.

Les opérations effectuées par l'OPCVM Maître peuvent donner lieu à une rotation régulière du portefeuille. Des frais supplémentaires sont facturés par le dépositaire au titre de frais de transaction. La Société de gestion ne facture pas de frais de transaction.

Indicateur synthétique de risque/rendement de l'OPCVM Maître

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé
← →
Risque plus faible Risque plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Ces données reposent sur la volatilité des résultats passés. Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique ne sauraient constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM Maître. La classe de risque 5 de l'indicateur synthétique met en évidence l'exposition de l'OPCVM Maître aux marchés d'actions européens. La possibilité de réaliser des gains plus importants est également associée au risque de pertes plus élevées. La catégorie de risque 7 ne permet pas de préserver le capital et peut entraîner une perte de capital pour l'investisseur. La catégorie de risque 1 indique que le capital est exposé à un risque plus faible mais que les gains potentiels sont également limités ; la catégorie n'est pas synonyme d'investissement sans risque. La performance passée ne garantit pas des rendements futurs. La Catégorie de risque de l'OPCVM Maître n'est pas garantie et peut évoluer au fil du temps.

Risques importants pour l'OPCVM Maître non pris en compte dans cet indicateur :

- L'OPCVM Maître peut être exposé au risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de pertes sur un portefeuille détenant des instruments à revenu fixe émis par des entités du secteur privé (obligations et titres de créance négociables). Un tel risque peut engendrer une certaine volatilité dans le portefeuille car la perception d'une hausse de ce risque de crédit lié à un émetteur en particulier dans le portefeuille se traduirait par un élargissement du spread, et donc par une baisse du cours du titre de créance de cet émetteur.

- L'OPCVM Maître peut être exposé au risque de surdimensionnement étant donné qu'il peut avoir un effet de levier supérieur à 2 fois la valeur nette d'inventaire. Ce risque a pour résultat une baisse plus rapide de la valeur nette d'inventaire en cas de marché baissier.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent le rendement potentiel des investissements.

Frais à la charge des investisseurs uniquement avant ou après leur investissement

Frais d'entrée	3% TTC, non acquis au Compartiment
Frais de sortie	Aucuns

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut se renseigner auprès de son conseiller ou de son distributeur pour connaître le montant effectif des frais d'entrée.

Frais annuels à la charge de l'OPCVM

Frais courants	1.11% TTC
----------------	-----------

Frais à la charge de l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance	15% TTC de la surperformance du fonds par rapport à la meilleure performance entre zéro, la performance de l'indice de référence du fonds et la performance de l'indice Stoxx 600 Total Return au cours de la période de référence
---------------------------	--

Les frais indiqués sont fournis à titre d'information uniquement. Ces frais peuvent varier d'un exercice à l'autre. Pour plus d'information sur les frais applicables, veuillez-vous référer à la partie Frais et commissions du prospectus de l'OPCVM, disponible sur le site internet www.boussard-gavaudan.com.

Les frais courants ne comprennent pas la commission de performance ou les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie versés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM. Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent le rendement potentiel des investissements.

Performance passée

Le Fonds a été lancé le 12 août 2015.

Il existe trop peu de données pour fournir des indications utiles sur la performance passée.

Informations pratiques

Nom du dépositaire

CACEIS Bank Luxembourg S.A.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations sur l'OPCVM

Le prospectus de l'OPCVM, le rapport annuel et le rapport semestriel sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur de parts auprès de Boussard & Gavaudan Asset Management, One Vine Street, Londres W1J OAH, Royaume-Uni. Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion peuvent être obtenus sur le site internet: www.boussard-gavaudan.com. Une copie est disponible gratuitement sur demande auprès du siège social de Boussard & Gavaudan Asset Management.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations, notamment la valeur nette d'inventaire

Les informations relatives aux autres catégories existantes sont disponibles selon les mêmes modalités.

Type d'investisseur

Tous souscripteurs à l'exception des « Personnes des États-Unis ».

Le fonds est éligible pour le Plan Épargne en Actions (PEA) français

Fiscalité

La société Boussard & Gavaudan Asset Management, bien que consciente de ses obligations, ne pourra être tenue responsable en cas de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Le fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Boussard & Gavaudan Asset Management est agréé au Royaume-Uni et réglementé par la Financial Conduct Authority. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18 février 2020.

Informations supplémentaires pour les investisseurs en Suisse

Le représentant en Suisse est CACEIS (Switzerland) S.A., Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. Le service de paiement en Suisse est assuré par CACEIS Bank, Paris, succursale de Nyon / Suisse, ayant son siège social à la Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus sur demande et gratuitement auprès du représentant en Suisse

Le risque de crédit est le risque de pertes sur un portefeuille détenant des instruments à revenu fixe émis par des entités du secteur privé (obligations et titres de créance négociables). Un tel risque peut engendrer une certaine volatilité dans le portefeuille car la perception d'une hausse de ce risque de crédit lié à un émetteur en particulier dans le portefeuille se traduirait par un élargissement du spread, et donc par une baisse du cours du titre de créance de cet émetteur.

- L'OPCVM Maître peut être exposé au risque de surdimensionnement étant donné qu'il peut avoir un effet de levier supérieur à 2 fois la valeur nette d'inventaire. Ce risque a pour résultat une baisse plus rapide de la valeur nette d'inventaire en cas de marché baissier.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent le rendement potentiel des investissements.

Frais à la charge des investisseurs uniquement avant ou après leur investissement

Frais d'entrée	3% TTC, non acquis au Compartiment
Frais de sortie	Aucuns

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut se renseigner auprès de son conseiller ou de son distributeur pour connaître le montant effectif des frais d'entrée.

Frais annuels à la charge de l'OPCVM

Frais courants	1.11% TTC
----------------	-----------

Frais à la charge de l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance	15% TTC de la surperformance du fonds par rapport à la meilleure performance entre zéro, la performance de l'indice de référence du fonds et la performance de l'indice Stoxx 600 Total Return au cours de la période de référence
---------------------------	--

Les frais indiqués sont fournis à titre d'information uniquement. Ces frais peuvent varier d'un exercice à l'autre. Pour plus d'information sur les frais applicables, veuillez-vous référer à la partie Frais et commissions du prospectus de l'OPCVM, disponible sur le site internet www.boussard-gavaudan.com.

Les frais courants ne comprennent pas la commission de performance ou les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie versés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM. Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent le rendement potentiel des investissements.

Performance passée

Le Fonds a été lancé le 12 août 2015.

Il existe trop peu de données pour fournir des indications utiles sur la performance passée.

Informations pratiques

Nom du dépositaire

CACEIS Bank Luxembourg S.A.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations sur l'OPCVM

Le prospectus de l'OPCVM, le rapport annuel et le rapport semestriel sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur de parts auprès de Boussard & Gavaudan Asset Management, One Vine Street, Londres W1J OAH, Royaume-Uni. Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion peuvent être obtenus sur le site internet: www.boussard-gavaudan.com. Une copie est disponible gratuitement sur demande auprès du siège social de Boussard & Gavaudan Asset Management.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations, notamment la valeur nette d'inventaire

Les informations relatives aux autres catégories existantes sont disponibles selon les mêmes modalités.

Type d'investisseur

Tous souscripteurs à l'exception des « Personnes des États-Unis ».

Le fonds est éligible pour le Plan Épargne en Actions (PEA) français

Fiscalité

La société Boussard & Gavaudan Asset Management, bien que consciente de ses obligations, ne pourra être tenue responsable en cas de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Le fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Boussard & Gavaudan Asset Management est agréé au Royaume-Uni et réglementé par la Financial Conduct Authority. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18 février 2020.

Informations supplémentaires pour les investisseurs en Suisse

Le représentant en Suisse est CACEIS (Switzerland) S.A., Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. Le service de paiement en Suisse est assuré par CACEIS Bank, Paris, succursale de Nyon / Suisse, ayant son siège social à la Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus sur demande et gratuitement auprès du représentant en Suisse

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

BG LONG TERM VALUE, UN COMPARTIMENT DE BOUSSARD & GAVAUDAN SICAV
I-CLASS LU1266864989, EUR
BOUSSARD & GAVAUDAN ASSET MANAGEMENT, LP (« BGAM »)

Objectifs et politique d'investissement

Le Compartiment est un OPCVM Nourricier, qui investira au minimum 85 % et au maximum 100 % de ses actifs dans les parts de catégorie (F) de BG Long Term Value (l'« OPCVM Maître »). L'OPCVM Maître est un Fonds Commun de Placement de droit français et agréé en tant qu'OPCVM par l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Compartiment pourra détenir jusqu'à 15 % de ses actifs dans :

- des actifs liquides, à titre accessoire,
- des instruments financiers dérivés, qui peuvent être uniquement utilisés à des fins de couverture.

La performance du Compartiment devrait être similaire à celle de l'OPCVM Maître, sans pour autant être identique. Au moins 95 % des actifs du Compartiment seront investis dans l'OPCVM Maître.

Le Compartiment peut investir au maximum 10 % de ses actifs nets dans des actions ou parts d'autres OPCVM ou fonds communs de placement, à l'exception de son investissement dans l'OPCVM Maître. L'investissement par le Compartiment dans l'OPCVM Maître n'aura pas d'impact fiscal spécifique au Luxembourg.

L'OPCVM Maître est géré activement (l'équipe de gestion compose le portefeuille de manière discrétionnaire) en référence à l'indice de référence Euro Stoxx 50 Dividendes Réinvestis ("SX5T Index", calculé et publié en Euro par la société Stoxx Limited) qu'il vise à surperformer sur un horizon d'investissement recommandé de cinq ans. Il n'y a pas de contrainte sur le niveau d'écart entre les investissements cibles et l'indice de référence.

La politique d'investissement repose sur une compréhension en profondeur des fondamentaux et de la dynamique sectorielle des entreprises dans lesquelles le portefeuille est investi, ainsi que sur les compétences de la société de gestion d'investissement dans le cadre de l'évaluation de leurs instruments cotés et de la négociation de ces instruments.

L'OPCVM Maître est à tout moment au moins à 60 % exposé à un ou plusieurs marchés d'actions d'un ou plusieurs États membres de l'Union européenne, y compris les marchés de la zone euro. Éligible au Plan d'Épargne en Actions (le « PEA »), l'OPCVM est également au moins à 75 % investi en actions d'États membres de l'Union européenne. L'exposition au risque de marché autre qu'à celui de l'Union Européenne (incluant le Royaume-Uni) est plafonnée à 30%.

Veillez noter que la stratégie d'investissement adoptée peut amener l'équipe de gestion à :

- investir dans des actions de petites et moyennes capitalisations. Ces actions peuvent représenter une part importante des actifs du compartiment.
- investir jusqu'à 25 % des actifs nets du compartiment en obligations de sociétés, en obligations particulières assorties d'une notation inférieure à investment grade et en obligations émises par des entités publiques.
- avoir recours à des instruments dérivés et à des instruments dérivés incorporés en vue d'obtenir suffisamment d'exposition au marché, d'arbitrage ou de couverture.

Les ordres de souscription et de rachat du Compartiment sont traités de façon centralisée chaque jour avant 10 h 00 (heure du Luxembourg) (à l'exception de certains jours, tel qu'il est mentionné dans le prospectus).

Tous les revenus du fonds sont capitalisés.

Les opérations effectuées par l'OPCVM Maître peuvent donner lieu à une rotation régulière du portefeuille. Des frais supplémentaires sont facturés par le dépositaire au titre de frais de transaction. La Société de gestion ne facture pas de frais de transaction.

Indicateur synthétique de risque/rendement de l'OPCVM Maître

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé
← →
Risque plus faible Risque plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Ces données reposent sur la volatilité des résultats passés. Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique ne sauraient constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM Maître. La classe de risque 5 de l'indicateur synthétique met en évidence l'exposition de l'OPCVM Maître aux marchés d'actions européens. La possibilité de réaliser des gains plus importants est également associée au risque de pertes plus élevées. La catégorie de risque 7 ne permet pas de préserver le capital et peut entraîner une perte de capital pour l'investisseur. La catégorie de risque 1 indique que le capital est exposé à un risque plus faible mais que les gains potentiels sont également limités ; la catégorie n'est pas synonyme d'investissement sans risque. La performance passée ne garantit pas des rendements futurs. La Catégorie de risque de l'OPCVM Maître n'est pas garantie et peut évoluer au fil du temps.

Risques importants pour l'OPCVM Maître non pris en compte dans cet indicateur :

- L'OPCVM Maître peut être exposé au risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de pertes sur un portefeuille détenant des instruments à revenu fixe émis par des entités du secteur privé (obligations et titres de créance négociables). Un tel risque peut engendrer une certaine volatilité dans le portefeuille car la perception d'une hausse de ce risque de crédit lié à un émetteur en particulier dans le portefeuille se traduirait par un élargissement du spread, et donc par une baisse du cours du titre de créance de cet émetteur.

- L'OPCVM Maître peut être exposé au risque de surdimensionnement étant donné qu'il peut avoir un effet de levier supérieur à 2 fois la valeur nette d'inventaire. Ce risque a pour résultat une baisse plus rapide de la valeur nette d'inventaire en cas de marché baissier.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent le rendement potentiel des investissements.

Frais à la charge des investisseurs uniquement avant ou après leur investissement

Frais d'entrée	3% TTC, non acquis au Compartiment
Frais de sortie	Aucuns

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut se renseigner auprès de son conseiller ou de son distributeur pour connaître le montant effectif des frais d'entrée.

Frais annuels à la charge de l'OPCVM

Frais courants	1.31% TTC
----------------	-----------

Frais à la charge de l'OPCVM dans certaines circonstances

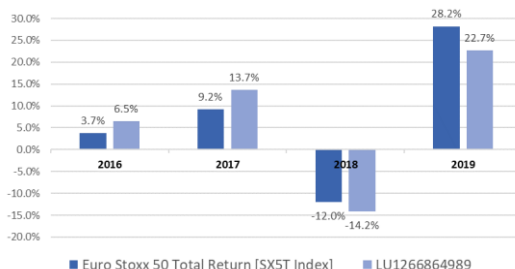
Commission de performance	15% TTC de la surperformance du fonds par rapport à la meilleure performance entre zéro, la performance de l'indice de référence du fonds et la performance de l'indice Stoxx 600 Total Return au cours de la période de référence
---------------------------	--

Les frais indiqués sont fournis à titre d'information uniquement. Ces frais peuvent varier d'un exercice à l'autre. Pour plus d'information sur les frais applicables, veuillez-vous référer à la partie Frais et commissions du prospectus de l'OPCVM, disponible sur le site internet www.boussard-gavaudan.com.

Les frais courants ne comprennent pas la commission de performance ou les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie versés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM. Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent le rendement potentiel des investissements.

Performance passée

Le Fonds a été lancé le 12 août 2015.



Informations pratiques

Nom du dépositaire

CACEIS Bank Luxembourg S.A.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations sur l'OPCVM

Le prospectus de l'OPCVM, le rapport annuel et le rapport semestriel sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur de parts auprès de Boussard & Gavaudan Asset Management, One Vine Street, Londres W1J OAH, Royaume-Uni. Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion peuvent être obtenus sur le site internet: www.boussard-gavaudan.com. Une copie est disponible gratuitement sur demande auprès du siège social de Boussard & Gavaudan Asset Management.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations, notamment la valeur nette d'inventaire

Les informations relatives aux autres catégories existantes sont disponibles selon les mêmes modalités.

Type d'investisseur

Tous souscripteurs à l'exception des « Personnes des États-Unis ».

Le fonds est éligible pour le Plan Épargne en Actions (PEA) français

Fiscalité

La société Boussard & Gavaudan Asset Management, bien que consciente de ses obligations, ne pourra être tenue responsable en cas de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Le fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Boussard & Gavaudan Asset Management est agréé au Royaume-Uni et réglementé par la Financial Conduct Authority. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18 février 2020.

Informations supplémentaires pour les investisseurs en Suisse

Le représentant en Suisse est CACEIS (Switzerland) S.A., Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. Le service de paiement en Suisse est assuré par CACEIS Bank, Paris, succursale de Nyon / Suisse, ayant son siège social à la Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus sur demande et gratuitement auprès du représentant en Suisse